

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-136

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Six, M. Benoit, M. Labille, Mme Sanquer, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Zumkeller et Mme Auconie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.